Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document

FR-BIO-16.250-0054406.2023.001

I.2 Type d'Opérateur

☑ Opérateur
☐ Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs

Nom	**JACQUET Sandrine**		
Adresse	**1862 Route de Ste Radegonde - Laspissotes 47210 Doudrac**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle

Autorité	**QUALISUD (FR-BIO-16)**		
Adresse	**6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- Production
- Distribution / Mise sur le marché

I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production

- (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
  Méthode de production:
  – production biologique, sauf durant la période de conversion

- (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine
  Méthode de production:
  – production de produits biologiques

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date, lieu

Date	**19 juillet 2023 11:34:29 +0200 CEST**	Nom et signature	**QUALISUD** Digitally signed by: QUALISUD (QUALISUD) Date: 2023-07-19 09:34:29 UTC
Lieu	**Marmande (FR)**		

I.8 Validité

Certificat valable du **23/05/2023** au **31/12/2024**

DÉLIVRÉ

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Légumes frais sous abris		Biologique
Légumes frais plein champ		Biologique
Abricot		Biologique
Aubergine		Biologique
basilic		Biologique
batavia		Biologique
betterave		Biologique
blette		Biologique
Brocolis		Biologique
carotte		Biologique
Carotte		Biologique
céléri branche		Biologique
Céleri-rave		Biologique
Chicorée		Biologique
chou kale		Biologique
choux blanc lisse		Biologique
choux chinois		Biologique
choux de milan		Biologique
choux fleur		Biologique
choux rave		Biologique
choux romanesco		Biologique
choux rouge lisse		Biologique
Concombre		Biologique
Courge		Biologique
courgette		Biologique
épinard		Biologique
fenouil		Biologique
Figues		Biologique
frisée		Biologique
haricot		Biologique
mache		Biologique
maïs doux		Biologique
Melon		Biologique
navet		Biologique
Oignons		Biologique
pastèque		Biologique
patate douce		Biologique
persil		Biologique
plants de légumes		Biologique
poireau		Biologique
Poires		Biologique
pois : grain, mange tout		Biologique
Poivron		Biologique
Pomme de terre		Biologique
Pommes		Biologique
radis		Biologique
rougette		Biologique
salade		Biologique
scarole		Biologique
Tomate		Biologique
topinambours		Biologique
Tournesol		Biologique
Jachère, gel annuel entrant en rotation		Biologique
Prairie permanente		Biologique
Prairie temporaire		Biologique
Luzerne		Biologique
Trèfle		Biologique
Commerce de détail de fruits et légumes de conservation : Pruneaux		Biologique
Commerce de détail de fruits et légumes frais : Pommes, pommes de terre, raisin de table		Biologique

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Autres jus de fruits et légumes : Jus de pommes, pétillant de pommes		**Biologique**
Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves : Plants de légumes de Printemps du Lot		**Biologique**

II.2 Quantité de produits

II.3 Informations sur les terres

II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation	**COFRAC**
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	**https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf**

II.9 Autres informations

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.

DÉLIVRÉ